

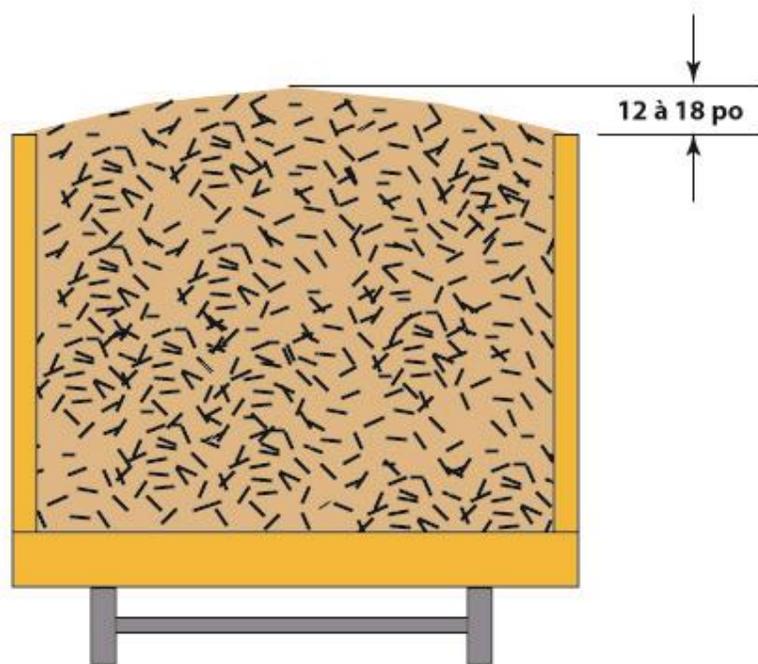


Association des chemins
de fer du Canada

COPEAUX DE BOIS CHARGÉS DANS UN WAGON-TOMBEREAU À PAROIS SURÉLEVÉES

ACFC 15099

Nouveau 08-2005



Vue arrière (transparence)



Association des chemins
de fer du Canada

COPEAUX DE BOIS CHARGÉS DANS UN WAGON-TOMBEREAU À PAROIS
SURÉLEVÉES

ACFC 15099 (conclusion)
Nouveau 08-2005

Arti- cle	Nombre de pièces.	Description
A		Vacant

Nota:

1. Le chargement doit être distribué également d'un côté à l'autre et d'une extrémité à l'autre du wagon.
2. La hauteur maximum du chargement ne doit pas excéder de plus de 18 po le dessus du wagon et ce au centre du wagon. Le chargement doit ensuite s'incliner également vers les rebords supérieurs du wagon.